



COMMUNE DE

**Boulouparis**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Nouvelle-Calédonie  
Province Sud

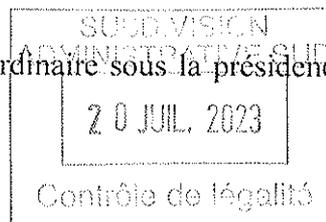
## Extrait du registre des délibérations

**L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Date de la convocation : 27 juin 2023**



**Présents :** M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

### Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration Mme Valentine TOFILI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné à procuration à M. Karlheinz CREUGNET

### Absents :

M. Jérôme SIRET

Mme Sonia MAHOSSEM

### **ADOPTION :**

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 21

### **Délibération n° 49/2023**

**Objet : Autorisation de signature d'actes relatifs à la mise à disposition d'un foncier à l'association Boulouparis Solidarité dans le cadre de son projet de ressourcerie**

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

### Exposé des motifs :

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'accompagner le développement d'actions sociales auprès de la population, d'animer le village et de favoriser l'émergence d'activités solidaires, la commune met à disposition une partie du lot 207 pie section Village de Boulouparis (NIC : 404259-9648) au profit de l'association Boulouparis Solidarité dans le cadre de son projet de ressourcerie. Ce projet est soutenu financièrement par la province Sud au titre du budget participatif.



Pour rappel, les objectifs de l'association sont les suivants :

- Venir en aide aux personnes en situation de fragilité ou d'isolement ;
- Être un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement ;
- Mettre en place et organiser des actions visant à créer du lien social ;
- Développer une cohésion dynamique du vivre ensemble.

Le projet de ressourcerie consiste en la réalisation d'un équipement permettant de recevoir son public, mais également de mettre en place une restauration associative de type « café solidaire », des ateliers, une boutique, etc.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

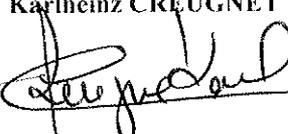
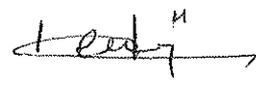
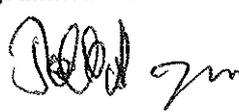
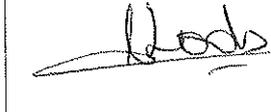
### DECIDE :

#### Article 1 :

D'habiliter le maire à signer tout acte avec l'association BOULOUPARIS SOLIDARITE dans le cadre de la mise à disposition à titre gracieux de l'emprise foncière nécessaire pour la réalisation d'un équipement de type « Ressourcerie ».

#### Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VTTORI 	<i>1<sup>er</sup> adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> Henri POIROI 	<i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROGE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET 	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET 	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 



<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN 	
<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 			

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le ....../...../.....

